

Jacques Du Chesneau Chevalier  
 Conseiller du Roy en ses Conseils, Intendant  
 de la Justice Police & Finances en Canada Es-  
 paye de la France Septentrionale

M. Legu nous a cédé & cédé par  
 A. D. de Paris & la Compagnie de Commerce  
 Supérieur de la Residence de la Province de  
 la Nouvelle France, que quel que par  
 nosse ordonnance du 21 Juin de  
 l'année dernière tendue de confondre  
 celle de Monsieur le Comte de  
 Frontenac gouverneur pour le Roy en  
 ces pays & d'atteindre le système  
 de 1724. en un nosse arrivée; Nous

avons fait des expressions Substantives  
 en effener à tous francs & habitants  
 de la Province de la Nouvelle France de Louis  
 Cinq Cabaret & vendre des boissons  
 En payant prime de Cinq Livres d'Amende  
 en de confiscation des boissons qui se

trouvent dans leurs Maisons  
Et avec peu de dévoir pour le ménage  
et le service de leurs familles. Surtout  
nous avons le nommé Combault par  
l'intermédiaire de M. de la Roche, Nourissier  
de la ville de Québec aux habitants  
de la campagne et de la ville qui dissimulent  
leur pauvreté et ne veulent  
degrader pour leur subsistance, ce qui  
les rendrait à la dernière extrémité, et que  
l'état nécessite de pourvoir.

Pour ce qui concerne ce qui sera fourni  
par le sieur Migeon Juge de mortuaires  
que nous avons commis à cet effet,

Et attendu qu'il n'y a  
eu point encore  
d'essai dans la  
seigneurie

de M. de la Roche, Combault pour ce qui  
sera fourni de la ville de Québec et  
de la campagne, et de la ville de Québec  
et aux Nourissiers, et de la ville de Québec  
par les terres de la ville de Québec.

Supplément de laquette de la  
Comme par Louis de la Rivière et  
causant de la même de la même  
Luis de la Rivière ou de la Rivière  
faite de la même de la même  
sous acte de la même; de la même  
de la même de la même de la même  
de la même de la même  
de la même de la même

de la même de la même  
de la même de la même

ordonnance  
Contre les  
Cabarets Et pour  
Informer Contre Charles  
Coulbeau  
12 fevrier 1649

Seigneurie de La  
Prairie de la  
Magdeleine.